

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 19 octobre 2021

Délibération n°57 - 2021 relative à une attribution de logement pour nécessité absolue de service

Vu l'article R. 2124-76 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'attribution d'un logement concédé par nécessité absolue de service.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	35	Membres présents	24
Majorité absolue	18	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	32	Pour	32	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Annexe attribution NAS

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 02/11/2021

Document mis en ligne le : 02/11/2021